



LES ARMES NUCLÉAIRES DE L'OTAN

FIN DE PARTIE OU REDÉPLOIEMENT ?

Jean-Marie Collin



Les activités du GRIP sont soutenues financièrement par
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère de la Communauté française (service Education permanente),
le Fonds de la Recherche scientifique - FNRS,
le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
Rue de la Consolation, 70
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site web: www.grip.org

Le Groupe de recherche
et d'information sur la paix
et la sécurité (GRIP) est
une association sans but lucratif.

Sommaire

Introduction	5
1. Premières étapes avant une dénucléarisation complète ?	6
1.1. Ramstein	6
1.2. Lakenheath	7
2. Le « partage nucléaire » est-il compatible avec le Traité de non-prolifération nucléaire ?	8
<i>D'autres Etats pourraient-ils stationner des armes nucléaires sur des territoires étrangers ?</i>	9
3. Vers une Europe sans arme nucléaire... américaine ?	11
<i>Un arsenal nucléaire américain présent en Europe depuis 1954</i>	11
3.1. Le remplacement des flottes de chasseurs-bombardiers	12
3.2. Après Lakenheath, Ghedi Torre ?	12
3.3. Vers un nouveau Concept stratégique ?	13
<i>Vers une dissuasion nucléaire franco-européenne ?</i>	14
3.4. Mayors For Peace	14
3.5. Moscou, un adversaire à ménager	15
3.6. NMD, le nouveau « partage du fardeau » ?	15
3.7. Une politique américaine favorable au désarmement nucléaire ?	15
3.8. Vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe ?	16
Conclusion	17
 Annexe. Armes nucléaires américaines et soviétiques : une dissémination mondiale	18

Introduction

Les États-Unis sont le seul pays au monde à déployer un arsenal nucléaire en dehors de son territoire national. Cet armement est stationné en Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas et Turquie) dans le cadre de l'OTAN, pour répondre aux objectifs énoncés par le Traité de l'Atlantique Nord (4 avril 1949) : la politique de défense commune de l'OTAN devant « *assurer la capacité d'effectuer un bombardement stratégique, y compris la livraison d'une bombe atomique* » et « *les États-Unis [étant] les principaux responsables du bon fonctionnement de cette doctrine* »¹.

Reliques de la Guerre froide, les armes nucléaires américaines de l'OTAN seraient-elles en voie d'extinction ? C'est la question que l'on peut se poser à la suite du retrait des bombes nucléaires à gravité B-61 des bases de Ramstein et de Lakenheath. L'arsenal nucléaire américain en Europe est désormais évalué à 240 bombes nucléaires tactiques de types B61-3 et B61-4 d'une puissance variant de 0,3 à 170 kilotonnes. Le seuil nucléaire ne cessant de s'abaisser, ces bombes risquent bien d'être peu à peu dénuées de tout intérêt militaire pour ne conserver qu'un rôle symbolique. Cette évolution semble s'inscrire dans une logique encore

difficile à appréhender entre la fin programmée du déploiement de ces armes en Europe et un repositionnement plus au sud. Seule certitude, le récent rapport de l'US Air Force indiquant le manque de sécurité sur certaines bases européennes ne peut qu'accélérer ce processus de changement².

Ce rapport se propose d'apporter des éléments d'analyse sur l'actualité et l'avenir de l'arsenal nucléaire américain stationné en Europe. Pour comprendre cette nouvelle donne stratégique, il apparaît nécessaire de revenir sur les raisons et les modalités de la dénucléarisation hautement symbolique des bases de l'US Air Force de Ramstein et de Lakenheath. Alors que pointent à l'horizon de nombreuses échéances techniques (renouvellement des flottes de bombardiers), politiques (la nouvelle présidence américaine), stratégiques (nouveau concept stratégique de l'OTAN en 2009), devant les pressions de la société civile et face au manque de sécurité de certaines bases, la vision d'une Europe sans arme nucléaire américaine n'apparaît désormais plus comme une utopie.

1. NATO Strategy Documents 1949 - 1969, *Note By the Secretary to the North Atlantic Military Committee in the strategic concept for the defense of the North Atlantic Area*. M.C.3/2, 28 novembre 1949.

2. Headquarter US Air Force, *Air force blue ribbon review of nuclear weapons policies and procedures*, 8 février 2008.

États des forces nucléaires américaines stationnées en Europe en 2008

États	Bases	Nombre de bombes
Allemagne	Büchel	20
Belgique	Kleine-Brogel	20
Italie	Aviano	50
	Ghedi-Torre	40
Pays-Bas	Volkel	20
Turquie	Incirlik	90
Total		240

Source : Federation of American Scientists

1. Premières étapes avant une dénucléarisation complète ?

À une semaine d'intervalle, deux annonces importantes concernant l'arsenal nucléaire américain stationné en Europe ont été publiées par The Federation of American Scientists (FAS), un think tank très au fait des « secrets nucléaires ». La première date du 19 juin 2008³ et se base sur le récent rapport de l'US Air Force « Air force blue ribbon review of nuclear weapons policies and procedures »⁴, qui souligne l'absence des normes de sécurité requises par le Département de la Défense sur « la plupart des sites nucléaires en Europe ». Ces manquements portent sur « les bâtiments, la faiblesse des clôtures, le manque d'éclairage et les systèmes de sécurité », voire même sur les soldats qui ne sont pas du rang mais de simples conscrits affectés à la garde d'installations sensibles⁵. Puis le 26 juin, la FAS révèle que l'arsenal nucléaire de la base aérienne américaine de Lakenheath, située en territoire britannique, aurait été totalement retiré⁶. Coïncidence ou simple fait du hasard ? Nul ne le sait. Pour autant, il est évident que l'Alliance atlantique traverse une période de transformation profonde avec la dénucléarisation en moins de trois ans de deux bases américaines majeures (Ramstein et Lakenheath) en Europe. Doit-on s'attendre prochainement à de nouvelles annonces concernant par exemple la base italienne de Ghedi Torre pour des problèmes de sécurité ? Rien n'est moins certain. Si la sécurité est une des causes du retrait des armes nucléaires de Ramstein, d'autres facteurs sont à rechercher pour Lakenheath.

1.1. Ramstein

L'Allemagne, qui comptait au milieu des années 1990 quatre bases aériennes à vocation nucléaire (Büchel, Memmingen, Nörvenich et Ramstein), n'est plus aujourd'hui qu'un acteur secondaire dans la stratégie nucléaire de l'OTAN. Avec la fin du rôle nucléaire de Ramstein en 2007, Büchel est la dernière base allemande où sont entreposées une vingtaine de B-61. Le pays est ainsi devenu l'égal de la Belgique et des Pays-Bas en termes de capacité nucléaire.

Avec un arsenal estimé à 130 armes nucléaires, Ramstein était la plus importante base nucléaire américaine en Europe. Si les rumeurs sur sa fermeture sont apparues dès 2005⁷, elles ne furent confirmées qu'en juillet 2007 à la suite de la publication d'un rapport de l'US Air Force, qui ne mentionnait plus cette base parmi les sites autorisés à poursuivre leurs missions nucléaires. En effet, toutes les bases militaires où sont entreposées des armes nucléaires américaines sont soumises à des inspections périodiques : tous les 18 mois environ, une équipe composée d'une trentaine de spécialistes de la Nuclear Security Staff Assistance Visit « observe et évalue, comment le personnel de la base conduit ses opérations quotidiennes et gère les différents programmes de sûreté nucléaire »⁸. Le principal contrôle consiste dans la vérification du système de chargement et de déchargement d'une arme nucléaire sur un chasseur - bombardier type Tornado ou F-16. Si ce contrôle n'est pas réalisé, les certifications nécessaires aux déroulements des missions nucléaires ne sont pas délivrées.

La principale raison de la non-certification nucléaire de cette base tiendrait au faible niveau de sécurité dont bénéficieraient les armes pendant les vastes travaux publics (multiplication des mouvements d'engins publics, d'ouvriers, ...) mis en œuvre entre 2003 et 2005⁹. Face à ces risques, l'US Air Force les a rapatriées sur le sol américain. L'étude réalisée par le think tank allemand Berlin Information Center for Transatlantic Security (BITS) montre que les opérations d'évacuation auraient eu lieu

3. H. Kristensen, USAF Report: « Most » nuclear weapon sites in Europe do not meet US security requirements, 19 juin 2008, FAS Strategic Security Blog.

4. Le 30 août 2007, un bombardier stratégique B-52, transportant six missiles équipés d'ogives nucléaires, a survolé l'espace aérien américain sans aucune autorisation. À la suite de cet incident, l'US Air Force a décidé de réaliser une enquête sur toutes les bases militaires où est entreposé ce type d'armes, afin de disposer d'un rapport complet sur les procédures de sécurité de chacune des bases situées sur le territoire national ou sur un territoire étranger.

5. Headquarter US Air Force, *Air force blue ribbon review of nuclear weapons policies and procedures*, 8 février 2008, p. 52.

6. H. Kristensen, *U.S. nuclear weapons withdrawn from the United Kingdom*, FAS Strategic Security Blog, 26 juin 2008.

7. Süddeutsche Zeitung, *Ramstein ohne Atomwaffen*, 12 juillet 2007.

8. Nuclear Surety Staff Assistance Visit (NSSAV) and Functional Expert Visit (FEV) Program Management, 29 janvier 2007.

9. L'arrivée de nouvelles activités dues à la fermeture de la base de Rhein-Main a entraîné une réorganisation et un agrandissement de la base de Ramstein.

au printemps 2004 lors d'un vaste pont aérien composé d'avions de transport C-17¹⁰. La tenue préalable d'un important exercice militaire nommé Dimming Sun 2003 a conforté cette thèse¹¹ : ce scénario préparait les différents services des armées américaines et britanniques à un éventuel crash d'un C-17 transportant des B-61 en provenance d'une base allemande (Ramstein) à destination de la base de Kirtland au Nouveau-Mexique. Cet exercice s'est déroulé du 16 au 20 juin 2003, soit quelques mois avant le début des opérations d'évacuation des armes de Ramstein...

1.2. Lakenheath

L'annonce de la dénucléarisation de la base américaine de Lakenheath le 26 juin 2008 fut une surprise mais confirma des éléments d'informations publiés dans le rapport de la NNSAV publié en 2007¹². Celui-ci indiquait que cette base n'avait pas participé à des exercices nucléaires de routine, un fait qui laissait entrevoir une fin assez proche de son statut nucléaire.

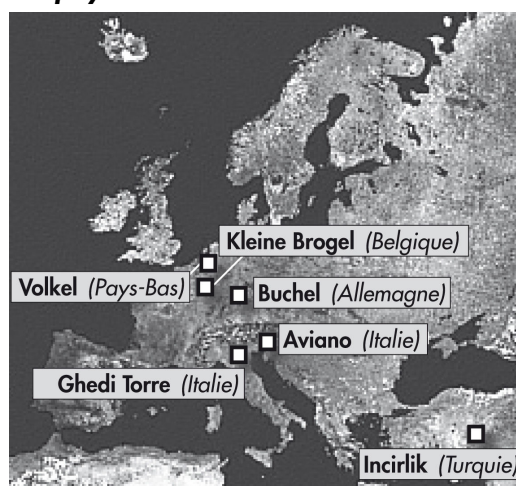
110 bombes nucléaires B-61 étaient entreposées à Lakenheath depuis une décision du président Clinton en 2001. Cet arsenal a semble-t-il été enlevé entre 2005 et 2008, c'est-à-dire au moment même où les opérations de démantèlement de la base de Ramstein étaient effectuées. Le retrait aurait été autorisé par une Directive émise en mai 2004 par le président Bush¹³. Il n'aurait cependant pas pour cause l'insécurité de la base, le rapport de l'US Air Force ne mentionnant rien à propos de Lakenheath. De fait, deux autres raisons peuvent être avancées :

- Lakenheath est pressentie pour devenir un site d'interception de missiles balistiques dans le cadre du déploiement à travers l'Europe du programme *National Missile Defense* (plus connu sous le nom de « bouclier anti-missiles »). En 2007, Tony Blair, alors Premier Ministre, avait proposé d'accueillir sur le sol britannique ce type d'installation en plus d'une base radar à Fylingdales. Le retrait des B-61 pourrait dès lors n'être qu'un simple échange de systèmes d'armes.
- Le stationnement d'armes nucléaires dans la partie nord de l'Europe n'apparaît plus pertinent, l'ennemi se situant non plus à l'Est mais au Sud. En effet, la majorité des tensions se concentrent

désormais au Moyen-Orient et en Asie centrale. Le retrait de ces armes correspondrait ainsi à une volonté de l'OTAN de repositionner ses forces nucléaires pour les adapter aux menaces du XXI^e siècle.

Le Royaume-Uni aurait pu valoriser son concept de « laboratoire du désarmement »¹⁴ à l'occasion du retrait de l'arsenal nucléaire de Lakenheath. Mais, le culte du secret sur le statut nucléaire de cette base, fut sans doute privilégié ; d'où une absence totale de communication de la part du Premier Ministre et du ministre de la Défense britannique.

Les pays nucléaires de l'OTAN



10. Le C-17 *Globemaster III* est un avion qui peut servir aux transports des armes nucléaires entre l'Europe et les États-Unis. En temps de paix, c'est la Prime Nuclear Airlift Force (PNAF) qui est chargée du transport de ces armes et la Nuclear Emergency Airlift Force (ENAF) en temps de guerre. Ces escadrilles sont basées dans l'État de Washington, sur la base aérienne McChord.

O. Nassauer, *Nuclear weapons in Europe - A question of political will*, Berlin Information Center for Transatlantic Security, juin 2005.

11. Exercise Dimming Sun 2003 All Agency Report, 14 janvier 2004, NNSA Service Center, *Accident response group exercise Dimming Sun June 2003*, 12 janvier 2005.

12. Nuclear Surety Staff Assistance Visit (NNSAV) and Functional Expert Visit (FEV) Program Management, 29 janvier 2007, p. 8 : « *Exercise planning functional responsibilities as applicable to mission (not applicable to Lakenheath)* ».

13. National Security Presidential Directives 35 (NSPD-35), Nuclear Weapons Deployment Authorization, mai 2004. C'est cette même Directive qui autorisait le retrait de l'arsenal nucléaire entreposé à Ramstein.

14. *UK Secretary of State for Defense Des Browne speech to the Conference on Disarmament*, 5 février 2008.

2. Le « partage nucléaire » est-il compatible avec le Traité de non-prolifération nucléaire ?

Positionner des armes nucléaires dans des États non dotés de ces armes est une entorse flagrante aux règles du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et crée un précédent inquiétant.

L'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie sont les derniers pays de l'OTAN à accueillir sur leur sol au sein de bases nationales (Kleine-Brogel, Volkel, Büchel et Aviano) ou de bases appartenant aux États-Unis (Gheddi Torre et Incirlik) un arsenal nucléaire estimé à 240 bombes B-61. Ces pays participent au partage du fardeau nucléaire de l'OTAN par « le stationnement de forces nucléaires, mais aussi par une participation au financement commun des infrastructures »¹⁵. Indéniablement, cette situation apparaît illégale au regard de deux articles du TNP :

- En vertu de l'article Ier, les États dotés d'armes nucléaires (i.e. les États-Unis) s'engagent « à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ».
- En vertu de l'article II, les États non dotés d'armes nucléaires (i.e. l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie) s'engagent « à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ».

Mais la vision des règles du TNP n'est pas la même pour les juristes de l'OTAN, pour qui la notion de « transfert » décrite dans le TNP n'est pas appliquée. Pour l'Alliance atlantique, il s'agit d'un « simple stationnement » sur des territoires étrangers, les États-Unis conservant le contrôle (la maintenance principalement) de ces armes tant que la décision de les utiliser n'a pas été prise. De plus, elle avance que le déploiement d'armes nucléaires a débuté avant l'entrée en vigueur du TNP. Des niches juridiques sur lesquelles l'OTAN et les États-Unis s'appuient mais qui ne reflètent absolument pas la réalité de ce « simple stationnement ».

En effet, les pays hôtes participent activement aux missions nucléaires et mettent à disposition de l'OTAN des bases militaires, leur personnel civil et militaire (gardiennage, pilotes), des avions à capacité duale (F-16, Tornado) et entraînent des pilotes à des bombardements nucléaires. Toutes ces actions démontrent une collaboration très étroite, qui laisse suggérer que ces pays, s'ils ne sont pas les propriétaires des bombes, en possèdent en tout cas l'usufruit. De plus, le contrôle de l'arme est réellement transféré aux membres de l'OTAN au moment où une mission de bombardement nucléaire débute. Au final, c'est bien un pilote allemand, belge, turc ou néerlandais utilisant un vecteur national, qui procédera au largage d'une bombe atomique américaine. Enfin, autre élément trop peu mis en avant, le partage du fardeau s'étend également aux autres pays membres du Groupe des plans nucléaires (à savoir, tous les États membres de l'OTAN à l'exception de la France)¹⁶ : en cas de prise de décision¹⁷ de mener une opération nucléaire aéroportée, ces pays fourniraient des avions de ravitaillement, des avions radars et des chasseurs à capacité conventionnelle dans le but de protéger les bombardiers porteurs de l'arme nucléaire.

À cet égard, il est intéressant de noter que les récents retraits d'armes nucléaires en Europe ont été réalisés exclusivement sur des bases américaines ; une façon peut-être, de conserver la notion de partage nucléaire pleinement active....

15. Lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, *La sécurité euro-atlantique au XXIème siècle : « quel rôle pour la dissuasion ? »*. Mise à jour du 3 avril 2001 (Site Internet de l'OTAN : <http://www.nato.int/docu/articles/2000/a0002a.htm>)

16. « *Le Groupe des plans nucléaires (NPG) prend des décisions sur la politique nucléaire de l'Alliance. Ses débats portent sur une large gamme de sujets concernant la politique nucléaire, y compris la sûreté, la sécurité et la surviabilité des armes nucléaires, les systèmes d'information et de communication, ainsi que les problèmes de déploiement. Ils portent aussi sur des questions plus vastes suscitant des préoccupations communes, telles que la maîtrise des armes nucléaires et la prolifération nucléaire* ». Tous les pays de l'OTAN en sont membres, à l'exception de la France. Mise à jour du 3 avril 2001 (Site Internet de l'OTAN : <http://www.nato.int/docu/articles/2000/a0002a.htm>)

17. Dite procédure des trois stades, voir A. Dumoulin, *Le débat belge sur les armes nucléaires tactiques*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 12.

D'autres États pourraient-ils stationner des armes nucléaires sur des territoires étrangers ?

Le déploiement d'armes nucléaires réalisé par Washington, en dehors de son territoire national, a créé un précédent qui pourrait être reproduit en ce début de XXI^e siècle par d'autres puissances nucléaires (Russie, Chine, Pakistan) ou par des puissances militaires régionales en passe de détenir un arsenal nucléaire.

Terminée la Russie en crise (politique et économique), oubliée la catastrophe du Koursk, les difficultés militaires en Tchétchénie, désormais l'ours russe est de retour. Si la Russie n'a plus aucune arme nucléaire déployée en dehors de son territoire national depuis 1996, des éléments laissent penser que cela pourrait changer. Porté par une économie qui repose sur ses ressources pétrolières et gazières et par un « président Medvedev [qui] a utilisé un marteau-pilon pour en finir avec une mouche [la Géorgie] qui l'exaspérait jusqu'à impunément »¹⁸ et face à ce renouveau et à ce « monde enfin entré dans la véritable après-Guerre froide »¹⁹, Moscou affiche ses intentions de réagir devant les politiques américaines qu'elles considèrent comme une atteinte à sa sécurité²⁰. Le redéploiement d'armes nucléaires dans des pays alliés n'est aujourd'hui plus un tabou. Le Premier Ministre Poutine a avancé l'idée de « rétablir [la] position [de la Russie] à Cuba et dans d'autres pays »²¹. Selon une source rapportée par le quotidien russe Izvestiya et repris par la presse internationale, Moscou pourrait faire de l'île des Caraïbes une base pour ses bombardiers nucléaires à longs rayons d'action (Tu-160 et Tu-195). Il faut néanmoins tempérer ces déclarations dont l'importance est certainement plus médiatique que militaire²². Si l'économie russe est florissante, disposer d'une base militaire aérienne, à vocation nucléaire, à moins de deux cents kilomètres des côtes américaines, serait onéreux et n'offrirait aucun avantage militaire. D'ailleurs, en son temps l'URSS n'avait-elle pas privilégiée une base de lancement de missiles...

Le Venezuela est un partenaire et un client stratégique pour la Russie²³. Les liens ne cessent de se renforcer et Hugo Chavez s'est ainsi dit, lors d'une rencontre à Moscou du président Medvedev en juillet 2008, prêt à accueillir au Venezuela des bases russes, comme des escales techniques pour des bombardiers nucléaires²⁵. Un stationnement tout aussi coûteux que pour Cuba, mais qui aurait l'avantage, si cela devait se concrétiser, d'obliger les États-Unis à focaliser une partie de ses forces sur l'espace aérien sud-américain. Celui-ci deviendrait pour la première fois une zone de menace potentielle... Quelques semaines plus tard, deux bombardiers stratégiques Tu-160, en vol d'entraînement, ont procédé à une escale sur la base aérienne d'El Libertador (région d'Aragua)²⁶. Est-ce le début d'une coopération militaire « nucléaire » accrue ?

Sur le sol européen, la Russie a réaffirmé le non-déploiement d'armes nucléaires en Biélorussie, en réaction à l'implantation d'éléments de défense antimissile en Pologne²⁷. En revanche, elle n'exclut pas d'y stationner des missiles intercepteurs Iskander (capacité duale), des bombardiers stratégiques et d'autres armes sophistiquées²⁸. Une précision qui permet d'appréhender la déclaration de Alexandre Sourikov, ambassadeur de Russie à Minsk qui « n'exclut pas le déploiement de nouveaux ouvrages militaires russes en Biélorussie, y compris de ceux ayant un rapport aux armes nucléaires »²⁹. Pour autant, pourquoi rompre des accords internationaux³⁰, s'encombrer d'autorisations biélorusses pour entreposer des armes nucléaires alors que, comme le déclare Viktor Essine, ancien chef d'état-major des troupes de missiles stratégiques, Moscou a « la région de Kaliningrad où nous pouvons déployer n'importe quoi sans enfreindre aucun accord international »³¹... L'enclave de Kaliningrad³², région la plus militarisée du temps de l'Union soviétique (200 000 hommes en 1991), est souvent avancée comme une tête de pont de l'armée russe face au bouclier antimissile américain³³. La presse a régulièrement fait état de déclaration de militaires ou de diplomates sur le stationnement d'armes nucléaires sur ce petit bout de territoire russe³⁴. Une ambiguïté qui va certainement perdurer car après tout, l'incertitude reste la meilleure arme de dissuasion, et cela pour un très faible coût. Enfin, à l'est, si Pékin et Moscou ont augmenté leur coopération militaire et économique, la Russie a multiplié les démarches pour conserver l'option du déploiement d'armes nucléaires dans les anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale (le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan). Ces tentatives sont désormais vaines puisque ces 5 pays ont signé le 6 septembre 2006 le Traité de Semipalatinsk qui exclut « l'implantation, la mise en place, le stockage, l'entreposage, l'installation et le déploiement » d'armes nucléaires sur leurs territoires³⁵.

Un autre État régulièrement cité par les analystes est le Pakistan, pays doté d'un arsenal estimé à une soixante d'ogives nucléaires³⁶ : Islamabad pourrait entreposer des armes nucléaires en Arabie saoudite

afin de la protéger d'un Iran doté d'une technologie nucléaire militaire. Dans le même ordre d'idée, l'Iran pourrait, à son tour, stocker sur le sol syrien un armement nucléaire balistique (missiles sol-sol de type Shahab-3), une solution qui lui permettrait de passer outre les problèmes techniques rencontrés pour produire des missiles de portée supérieure à 2 500 Km.

18. A. Bauer et P. Lellouche, *La nouvelle doctrine russe*, Le Figaro, 8 septembre 2008.
19. J. Howorth, *Le monde unipolaire est terminé*, La Tribune, 9 septembre 2008.
20. Comme le retrait du traité ABM en 2003, la mise en place d'éléments (radars et balistiques) du bouclier antimissile américain sur les territoires polonais et tchèque ou encore le stationnement d'armes nucléaires tactiques sur le sol de pays de l'OTAN.
21. *The Associated Press*, Putin calls for restoring position in Cuba, 4 août 2008.
22. The Washington Post, *Russian bombers could be deployed to Cuba*, 22 juillet 2008 ou encore The Guardian, *Russia contemplates using Cuba to refuel nuclear bombers*, 24 juillet 2008.
23. Le montant des contrats passés entre la Russie et le Venezuela depuis 2005 pourrait se situer à 4 milliards de dollars. Les récents achats ont porté sur : une vingtaine de chasseurs Su-30 MK2, une cinquantaine d'hélicoptères Mi-17V et Mi-26T, 100 000 Kalachnikov, des batteries de missiles sol-air Tor-M1.
24. A. Bernard, *Russia: Venezuela offers to host bases*, The New York Times, 24 juillet 2008.
25. C. GALLOY, *Avions et flotte russes au Venezuela: raisons de Chavez et retombées régionales possibles*, LatinReporters, 10 septembre 2008.
26. AFP, *Deux bombardiers russes au Venezuela pour des vols d'entraînement*, 11 septembre 2008.
27. RIA Novosti, *ABM : le déploiement d'armes nucléaires en Biélorussie est exclu*, 6 août 2008.
28. RIA Novosti, *La Russie pourrait déployer des missiles aux portes de l'Europe*, 14 novembre 2007.
29. RIA Novosti, *La Russie peut-elle déployer des armes nucléaires en Biélorussie ?*, 28 août 2008.
30. Comme le Traité FNI ou l'Accord de Lisbonne qui entérinaient le retour de toutes les armes nucléaires soviétiques des territoires biélorusse, ukrainien et kazakh au plus tard en 1996 et proclamait de facto ces pays dénucléarisés.
31. RIA Novosti, *La Russie peut-elle déployer des armes nucléaires en Biélorussie ?*, 28 août 2008.
32. Kaliningrad (ex-Königsberg) est le point le plus à l'Ouest de la Russie. Son port conserve une importance stratégique essentielle, car c'est la seule zone de la Baltique libre de glace toute l'année.
33. Voir pour plus de renseignements sur cette entité russe, F. Tetart, *Kaliningrad, tête de pont de l'armée russe face au bouclier antimissile américain*, dans la revue Hérodote n° 128 « Vers une nouvelle Europe de l'Est ? », 2008.
34. The New York Times, *A Russian base in the Baltics is reported to have nuclear arms*, 4 janvier 2001 et plus récemment RIA Novosti, *ABM : Moscou entend implanter des armes de haute précision à la frontière polonaise*, 4 septembre 2008. Voir aussi I. Facon et B. Tertrais, *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe*, Fondation pour la Recherche Stratégique, janvier 2008, p. 46.
35. J. Goldblat, *La dénucléarisation de l'Asie centrale*, dans Forum du Désarmement, l'Asie centrale à la croisée des chemins, UNIDIR n° 4, 2007.
36. SIPRI Yearbook 2008, Armaments, Disarmament and international Security.

3. Vers une Europe sans arme nucléaire ... américaine ?

En moins d'une vingtaine d'années, l'arsenal nucléaire mis à disposition de l'OTAN s'est réduit à une peau de chagrin, ces armes ayant été retirées du Canada, du Danemark (Groenland), de l'Islande

et de la Grèce. À la lumière des données récentes, le niveau de l'arsenal nucléaire de l'OTAN en Europe va se poursuivre à la baisse, voire être abandonné dans la prochaine décennie ! Si cette mesure devenait effective, elle apporterait un souffle nouveau au désarmement international, mais pourrait aussi accroître la prolifération nucléaire horizontale.

Un arsenal nucléaire américain présent en Europe depuis 1954

Le stationnement d'armes nucléaires américaines en Europe remonte au début des années 1950. Ce déploiement devait permettre de compenser la supériorité numérique des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie. Washington y voyait également un moyen d'éviter que certaines nations, comme la RFA, l'Italie ou la Suède, ne se lancent dans le développement d'une capacité indigène d'armes nucléaires. En outre, cela créait une certaine allégeance vis-à-vis des États-Unis, qui devenaient les protecteurs de l'Europe grâce au parapluie nucléaire. Les premières armes tactiques américaines furent déployées en septembre 1954 au Royaume-Uni, puis sur l'ensemble du territoire européen (Allemagne de l'Ouest 1955, Italie 1957, France 1958, Turquie 1959, Pays-Bas 1960, Grèce 1960, Belgique 1963)³⁷. L'Europe disposait en 1971 de 7 300 armes nucléaires, soit son plus haut niveau jamais atteint. Les premières diminutions eurent lieu à la fin des années 1970 (6 000), passant à près de 1 400 au milieu des années 1980 à 700 en 1991³⁸. La fin de la Guerre froide permit également un assouplissement des niveaux d'alerte des avions à capacité duale, l'état de préparation ne se comptant plus désormais en minutes ou en jours mais en semaines et actuellement en mois³⁹. À partir de 1994, le chiffre le plus fréquemment avancé était de 150 bombes nucléaires stockées sur huit bases militaires de six pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Turquie)⁴⁰. Mais en 2004, de nouveaux documents officiels déclassifiés révélés par le National Resources Defense Council et le Bulletin of American Scientist font voler en éclat ce chiffre pour annoncer un stock de 480 bombes atomiques⁴¹. La capacité nucléaire des États-Unis en Europe était ainsi toujours restée la même pendant la période 1992-2004.

États des forces nucléaires américaines stationnées en Europe entre 1985 et 2007

États	1985	1995	2004	2007	2008
Allemagne	3 396	245	150	20	20
Belgique	25	20	20	20	20
Grèce	164	10	0	0	0
Italie	549	40	90	90	90
Pays-Bas	81	20	20	20	20
Royaume-Uni	4 268	90	110	110	0
Turquie	489	75	90	90	90
Total	8 972	500	480	350	240

Sources: NRDC, Bulletin of American Scientists, OTAN

37. L'arsenal recouvrait alors toute la panoplie d'armes nucléaires tactiques disponibles : mines, artilleries, missiles air-sol, sol-air et sol-sol de courte et moyenne portée, bombes à gravité.

38. Cette réduction de moitié de l'arsenal aéroporté vient à la suite de la décision de Taormina (Sicile octobre 1991) prise par le Nuclear Planning Group.

39. *Les forces nucléaires de l'OTAN dans le nouvel environnement de sécurité*, mise à jour le 24 janvier 2008. (Site Internet de l'OTAN : <http://www.nato.int/issues/nuclear/index-fr.html>)

40. W. Arkin, *Worldwide nuclear deployments 1998*, NRDC et R.S. Norris, H. Kristensen, *US nuclear forces 2004*, Bulletin of American Scientist, mai-juin 2004.

41. R.S. Norris et H. Kristensen, *U.S. nuclear weapons in Europe: 1954-2004*, Bulletin of American Scientist, novembre-décembre 2004.

3.1. Le remplacement des flottes de chasseurs-bombardiers

L'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Turquie sont équipées de chasseurs-bombardiers Tornado ou F-16. Ces appareils sont vieillissants et doivent être changés à l'horizon 2012. Équiper un chasseur-bombardier d'une bombe nucléaire nécessite de préparer différents systèmes de sécurité et de largage sur l'appareil et sur la bombe. De ce fait, seules quelques unités aériennes peuvent transporter cette arme. L'avenir des B-61 pourrait bien être suspendu à la décision de moderniser ou non les flottes aériennes de ces quatre États.

La solution la plus aisée pour les États-Unis (et la plus rentable pour Lockheed Martin associé au Britannique BAE) serait que ces pays s'équipent du Joint Strike Fighter (F-35) facilitant ainsi le transfert de technologie nécessaire aux missions nucléaires. Cependant, l'Allemagne n'envisage pas d'acheter de JSF pour remplacer son escadrille de Tornado à capacité duale stationnée à Büchel mais plutôt des Eurofighter. Or, pour donner une capacité nucléaire à ce futur bombardier, l'Allemagne devrait livrer des informations sensibles aux États-Unis concernant la technologie de cet appareil, ce qu'elle s'est refusé de faire par deux fois, en 2004 et 2006, affirmant ainsi son opposition à faire de l'Eurofighter un porteur de l'arme nucléaire. L'Italie, de son côté, devrait remplacer ses Tornado par une solution mixte (Eurofighter et JSF) tandis que les Pays-Bas devraient commencer à retirer leurs F-16 de la base de Volkel vers 2009, pour normalement les remplacer peu à peu par des JSF. La Turquie équipée de F-16 n'a pas choisi de successeur à ces avions. Mais là aussi le temps joue en défaveur des B-61 puisque le JSF à capacité nucléaire ne sera vraisemblablement pas disponible avant 2012⁴². Seule la Belgique, au delà de l'horizon 2012-2015, devrait maintenir une capacité nucléaire aéroportée étant donné les opérations de modernisation qu'elle a réalisées (projet MLU - Mid-Life Update) sur sa flotte de F-16 (électronique embarquée, ordinateur plus puissant, capacité tous temps) dès 1989⁴³. Ces chasseurs F-16 pourraient bénéficier « d'un nouveau programme retrofit et (...) dès lors être encore aptes à l'emport de B-61 »⁴⁴. Pour autant, le futur de la chasse nucléaire belge semble compté, si l'on se réfère à la résolution du Parlement belge (refus d'une double capacité

pour le remplaçant du F-16) et sur la déclaration du Député fédéral Philippe Monfils, pour qui « il est déjà clair que la Belgique n'aura pas les moyens d'acquérir le JSF »⁴⁵.

3.2. Après Lakenheath, Ghedi Torre ?

L'Alliance atlantique serait-elle en train d'assembler un vaste puzzle, qui une fois, terminé, donnerait une carte de l'Europe sans arme nucléaire américaine ? Après la base grecque d'Araxos⁴⁶, les fermetures de Ramstein et de Lakenheath laissent entrevoir de nouvelles fermetures dans un avenir proche. À moins que cela ne soit déjà le cas aujourd'hui, comme le laisse entendre H. Kristensen qui suppose que les armes nucléaires de Ghedi Torre (qui, selon le rapport BRR, a les problèmes de sécurité les plus criants) pourraient avoir été transférées sur la base d'Aviano⁴⁷. Büchel, Volkel et Kleine-Brogel sont désormais sur un pied d'égalité avec un arsenal respectif d'une vingtaine de B-61. Les armes qui y sont stationnées, n'ont désormais plus aucun rôle militaire mais conservent un rôle symbolique fort et un rôle de pression politique des États-Unis sur chacun de ces gouvernements. Ce faible nombre va cependant devenir difficile à légitimer face aux pressions grandissantes de la société civile qui voit une fin possible à cette prolifération « autorisée ». Le Bundestag s'est prononcé et a adopté pour la première fois en 2005 une résolution appelant l'OTAN à réduire le nombre de ses armes nucléaires en Europe⁴⁸. Plus récemment, l'annonce de la dénucléarisation de Lakenheath a provoqué au sein de certains mouvements politiques allemands des

42. Natural Resources Defense Council, *Table of US Strategic Nuclear Forces*, 2002.

43. P. Sac, *La modernisation des F-16 s'achève*, La Libre Belgique, 4 août 2003.

44. A. Dumoulin, *Le débat belge sur les armes nucléaires tactiques*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 7.

45. Ibid. p. 5.

46. À sa demande, la Grèce a mis un terme à sa mission nucléaire au sein de l'OTAN en juin 2001. L'arsenal nucléaire a été transféré vers une des deux bases italiennes : Ghedi Torre ou Aviano.

47. Information révélée à la suite d'une question sur son blog : FAS Strategy security blog

48. Résolution présentée au Bundestag par neuf parlementaires du parti *Die Linke* le 30 janvier 2005.

demandes pour le retrait définitif des armes nucléaires de Büchel⁴⁹. Les partis politiques comme les populations belges et hollandaises protestent également de façon régulière et spectaculaire contre le stationnement de ces armes sur les bases de Kleine-Brogel et de Volkel⁵⁰. À côté de ces protestations nationales, les parlementaires européens formulent régulièrement des demandes similaires⁵¹.

Désormais, la majorité de l'arsenal nucléaire se situe dans la rive sud de la Méditerranée, l'Italie et la Turquie disposant de 180 bombes. Une réaction en chaîne de dénucléarisation semble assez réaliste pour les bases situées sur le continent européen. Concernant Incirlik, la situation est plus complexe : situé au plus près des zones à fortes tensions (Iran, Syrie, Afghanistan) et proche de l'ennemi d'hier (la Russie), le positionnement géographique de la base est très intéressant pour l'OTAN : il permettrait en cas de tensions extrêmes de disposer d'une capacité militaire nucléaire visible permettant une montée en puissance graduée et laissant le temps à des négociations diplomatiques. En outre, le retrait des armes nucléaires de Turquie pourrait être le facteur décisif qui pousserait cet État à se doter d'un arsenal atomique dans une région nucléarisée (Israël, Russie) et en cours de nucléarisation (Iran).

3.3. Vers un nouveau Concept stratégique ?

L'évolution des enjeux géostratégiques et des relations internationales a poussé l'OTAN à adopter en 1999 un nouveau Concept stratégique (le précédent datait de 1990) qui guide le rôle et les actions de cette organisation. Le concept de 1999 est très clair concernant l'importance de la dissuasion nucléaire : « les armes nucléaires apportent une contribution unique en rendant incalculables et inacceptables les risques que comporteraient une agression contre l'Alliance. Elles restent donc indispensables au maintien de la paix ». Cependant, l'OTAN admet que la sécurité en Europe s'est renforcée : « c'est pourquoi depuis 1991 les Alliés ont pris une série de mesures qui reflètent l'environnement de sécurité de l'après-Guerre froide. Il s'agit notamment d'une réduction spectaculaire des

types et de l'importance numérique des forces substratégiques de l'OTAN, y compris l'élimination de l'artillerie nucléaire et des missiles nucléaires sol-sol de courte portée »⁵².

En 2009, année de son 60^e anniversaire, l'OTAN doit adopter un troisième Concept stratégique à un moment où l'Alliance a du mal à trouver sa nouvelle place et ses nouvelles missions depuis la fin de la Guerre froide car les menaces (Iran) et les ennemis (Talibans en Afghanistan) se situent en dehors de son périmètre naturel d'intervention. Le nouveau Concept stratégique ne devrait pas abandonner complètement la dissuasion nucléaire mais, comme en 1999, l'OTAN pourrait bien annoncer publiquement les récentes fermetures des bases nucléaires en Europe, voire la mise en œuvre d'une réflexion sur l'abandon d'armes nucléaires américaines en Europe (l'OTAN conserverait toujours une capacité nucléaire sur le territoire des États-Unis).

Il faut souligner que cette étape importante dans la vie de l'OTAN se déroulera simultanément sur le territoire français et allemand (Strasbourg-Kehl, en avril 2009). Un événement qui permettra à la France de réaffirmer sa place au sein de cette institution, notamment en contribuant « à la rédaction d'un concept stratégique »⁵³.

Ce sommet pourrait être une occasion pour Paris, l'OTAN et l'Union européenne de discuter de l'avenir des forces nucléaires françaises au sein de ces organisations⁵⁴. Le symbole serait d'autant plus fort que ces réflexions se dérouleront sur le territoire d'anciens ennemis, qui sont devenus le couple moteur de l'Union européenne et les initiateurs d'une armée européenne⁵⁵.

49. Spiegel Online International, *German Politicians Want Nukes out of Europe*, 23 juin 2008.

50. Résolution adoptée par la Chambre des représentants de Belgique le 13 juillet 2005.

51. Déclaration commune datée du 12 juin 2006 de parlementaires européens du groupe des Verts exigeant le retrait des armes nucléaires américaines d'Europe avant la fin 2006.

52. Concept Stratégique de l'Alliance approuvé par les chefs d'État et de gouvernements participant la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.

53. Premier Ministre F. Fillon, Déclaration du gouvernement sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, Assemblée nationale, 26 juin 2008, p. 9.

54. Sur 26 membres de l'OTAN, 21 sont membres de l'Union européenne.

55. La brigade franco-allemande, créée le 2 octobre 1989, fait partie de l'Eurocorps.

Vers une dissuasion nucléaire franco-européenne ?

Contrairement à de nombreuses idées reçues, si la France ne participe pas aux réunions du Groupe des plans nucléaires (bien que le président Sarkozy « se prononce pour un " nouveau rapprochement " »⁵⁶), il faut souligner que la force de dissuasion française (comme britannique) « apporte une contribution significative à la dissuasion globale de l'Alliance », (donc à la sécurité de l'Europe) selon les termes de la déclaration du sommet d'Ottawa du 19 juin 1974.

Dans le cadre du processus de dénucléarisation qui se dessine, le retrait des armes nucléaires américaines provoquerait un « vide à combler, et la présence des forces nucléaires britanniques et françaises serait perçue comme rassurante. À terme, la possibilité d'un " remplacement " des armes aéroportées américaines par des armes françaises pour les pays de l'UE qui le souhaitent pourrait être ouverte »⁵⁷. Une option qui semble « proliférer » - après la tentative infructueuse faite en 1996 par le Premier Ministre de l'époque Alain Juppé avec le concept de dissuasion concertée - dans le milieu politique français. À l'heure du vote crucial du budget des forces nucléaires françaises en 2004, le président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale française, Guy Tessier, avait émis l'idée du nécessaire « partage du fardeau financier »⁵⁸ avec les pays européens, l'Union européenne étant considérée comme un des intérêts vitaux français. Dernier élément en date, le récent Livre blanc apporte des éléments qui montrent la volonté non plus d'ignorer ce sujet mais bien d'avoir une discussion entre la France, puissance nucléaire, et ses partenaires de l'Union européenne⁵⁹. Enfin, ce document indique la nécessité de rédiger un Livre blanc européen de la défense et de la sécurité dans lequel on ne peut pas imaginer que la question du rôle des forces nucléaires françaises et britanniques soit passée sous silence.

Cette option est d'autant plus réaliste que la France a conservé, à la différence du Royaume-Uni, une composante nucléaire aéroportée, une force que le président Sarkozy estime « indispensable de maintenir. En effet, leurs caractéristiques respectives, [composantes nucléaires océanique et aéroportée] notamment en termes de portée et de précision, les rendent complémentaires »⁶⁰.

3.4. Mayors for Peace

Les États-Unis font également face à une pression de plus en plus grande de la part des élus des localités où sont stationnées des armes nucléaires. Ces maires sont soutenus par une organisation mondiale Mayors for Peace (MfP) qui est présidée par Akiba Tadatashi, le maire d'Hiroshima. MfP milite depuis 1983 pour le désarmement nucléaire et a récemment lancé une nouvelle campagne intitulée « Cities Are Not Targets ». Les Maires de Buechel (Allemagne), Peer (Kleine-Brogel, Belgique), Uden (Volkel, Pays-Bas) Aviano et Ghedi (Italie) et Incirlik (Turquie) manifestent régulièrement leur opposition à cette nucléarisation imposée et dénoncent l'absence totale d'informations sur le stockage d'armes nucléaires au sein du territoire de leur commune⁶¹. Lors de la septième conférence

annuelle de MfP, les 21 et 22 novembre 2007 à Florence, ceux-ci ont réitéré leur demande, soutenus par plus de 2 000 maires engagés à leurs côtés en appelant « les dirigeants du monde entier à se préparer à une décennie décisive pour le désarmement nucléaire ».

56. Reuters, *Le Président de la République défend la normalisation avec l'Otan*, 17 juin 2008. Le Livre blanc précise que « l'engagement de la France dans l'OTAN n'a pas de limite a priori, dès lors que sera sauvegardée l'indépendance de nos forces nucléaires ».

57. I. Facon et B. Tertrais, *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 63.

58. J.D. Merchet, *Alliot-Marie: défense de toucher au nucléaire*, *Libération*, 8 septembre 2004.

59. Il définit les grandes orientations de la politique de défense de la France pour les 20 prochaines années. Défense et Sécurité nationale : Le Livre blanc, Editions O. Jacobs, juin 2008, p. 70 et J-M. Collin, *Sarkozy and the French nuclear deterrence*, BASIC, Getting to Zero Paper, 15 juillet 2008.

60. Discours de N. Sarkozy, Président de la République, Cherbourg, 21 mars 2008.

61. Collectif de bourgmestres de communes européennes abritant des armes nucléaires américaines sur leurs territoires et de Bourgmestres pour la Paix, *Vingt ans après l'INF, nous attendons toujours l'interdiction totale des armes nucléaires*, *Le Soir*, 8 décembre 2007. La même tribune a été publiée dans les quotidiens *Reformatorisch Dagblad aux Pays-Bas* et *Hurriyet* en Turquie.

62. « Mayor for peace » compte en Belgique 317 bourgmestres (Anvers, Bastogne, Bruges, Bruxelles, Liège, ...) et 97 maires en France (Paris, Lyon, Caen, Montpellier, Grenoble, Taverny...).

États	Nombre de maires adhérant à Mayors For Peace ⁶²
Allemagne	313
Belgique	332
Italie	297
Pays-Bas	47
Royaume-Uni	51
Turquie	10

3.5. Moscou, un adversaire à ménager

Les rapports entre les États-Unis et la Russie ont évolué dans un sens positif depuis la fin de la Guerre froide avec la conclusion notamment du dernier traité SORT sur les armes stratégiques. Cependant, la présence des armes nucléaires américaines en Europe est toujours perçue par Moscou comme une menace. Parallèlement à ce danger potentiel, Moscou voit d'un très mauvais œil le déploiement de différentes composantes du bouclier antimissile américain en Pologne et en République tchèque. Dans ce contexte, le retrait total des armes tactiques d'Europe serait une preuve du caractère non belliqueux des États-Unis envers la Russie et ce geste d'apaisement permettrait peut-être de faire accepter l'installation de leur système de défense antimissile en Europe qui n'est censé viser que les « États voyous ». Pour autant, cette carte ne semble pas vouloir être jouée par Washington : le retrait de Lakenheath, tout comme celui de Ramstein, n'a fait l'objet d'aucune déclaration officielle de la part des États-Unis. Il s'agit là d'une opportunité manquée qui aurait pourtant pu redorer le blason des États-Unis en matière de désarmement.

3.6. NMD, le nouveau « partage du fardeau » ?

La Missile Defense (aussi connu sous son ancien nom National Missile Defense-NMD ou bouclier antimissile) est un projet de protection du territoire américain qui nécessite la participation de plusieurs alliés européens et asiatiques. Le Royaume-Uni (Fylingdales), le Danemark (Thulé au Groenland), la Norvège (Vardø) et désormais la Pologne⁶³ et la République tchèque⁶⁴ ont accepté l'implantation d'éléments de ce système. En réalité, l'implication de membres nouveaux et historiques de l'OTAN dans ce projet vient directement concurrencer les armes nucléaires stationnées en Europe. Cette rivalité va s'établir à deux niveaux. D'une part, sur un plan politique, cela va affermir le lien transatlantique et impliquer « une nouvelle forme de partage du fardeau »⁶⁵, la Pologne comme la République tchèque « acceptant » de faire face à de possibles conséquences⁶⁶ et représailles militaires⁶⁷. D'autre part, stratégiquement, cela pose plus que jamais la question de savoir si « les défenses antimissiles peuvent être un substitut à la

présence nucléaire américaine en Europe »⁶⁸. En effet, la Missile Defense vient remplacer le concept de la dissuasion nucléaire : le risque de faire face à des représailles nucléaires est dès lors supplanté par la menace de ne pas réussir son attaque balistique car cette attaque pourra être d'une part contrée (avant même d'avoir infligé des pertes à l'adversaire) et d'autre part donner lieu à des frappes rapides via des moyens conventionnels (Prompt Global Strike)⁶⁹.

3.7. Une politique américaine favorable au désarmement nucléaire ?

L'arrivée de Barack Obama, à la présidence des États-Unis le 20 janvier 2009 va-t-il être un facteur déterminant dans le retrait de l'arsenal américain stationné en Europe ? Si nous nous en tenons à ses discours de campagne, le 44^e Président des États-Unis est favorable à un « *un monde sans armes nucléaires* »⁷⁰. En 2007, il annonçait sa volonté « *de renouveler le leadership américain dans le monde, notamment en enravant la prolifération des armes nucléaires* »⁷¹, par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures (discussion renforcée avec la Russie, arrêt de développement de toutes nouvelles armes nucléaires, ...). Désormais les discours vont laisser la place aux actions d'une administration sur laquelle compte un grand nombre d'abolitionnistes. Une

63. Les premiers missiles intercepteurs de la base de Redzikowo seront opérationnels en 2011. Le déploiement complet (10 missiles) devrait être réalisé en 2013. Cette base est située à moins de 250 kilomètres de l'enclave russe de Kaliningrad,

64. La base radar sera construite près du village de Misov, à 90 km au sud-ouest de Prague. Ce radar ne sera pas un radar de surveillance mais de poursuite, ce qui signifie qu'il ne sera activé qu'en cas de lancement d'un missile.

65. I. Facon et B. Tertrais, *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 41.

66. L'interception d'un missile aura pour conséquence une contamination de l'Europe centrale, si celui-ci transporte des matières NBC, et des retombées de débris sur ses territoires.

67. Ria Novosti, *ABM : Pologne et République tchèque, cibles probables des missiles russes*, 10 septembre 2008.

68. I. Facon et B. Tertrais, *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 41.

69. B. Gruselle, *Place des frappes conventionnelles dans la stratégie américaine*, Fondation pour la recherche stratégique, 27 décembre 2007.

70. Barack Obama's plan to secure America and restore our standing.

71. Barack Obama, *Renewing american leadership*, Foreign Affairs, juillet-août 2007.

nouvelle campagne internationale baptisée Global Zero⁷², lancée le 8 décembre 2008 à Paris, à l'initiative de think tanks américains et soutenues par une centaine d'anciens dirigeants du monde entier, ne manqueront pas de lui rappeler un de ses vœux de « *faire de l'élimination des armes nucléaires dans le monde entier un élément central de la politique nucléaire des Etats-Unis* ».

3.8. Vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe ?

En 1957, le polonais Adam Rapacki propose la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (Nuclear Weapons Free Zone-NWFZ) couvrant la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne occidentale et orientale. Ce vieux projet, doublé de multiples autres⁷³, pourrait-il être la porte de sortie honorable et sécuritaire pour l'OTAN et pour la Russie ? Cela reste peu probable : selon B. Tertrais, il est « très douteux que les nouveaux membres de l'Alliance, et a fortiori l'Alliance toute entière, puissent souscrire à une telle proposition »⁷⁴. Cependant, les éléments permettant de faire avancer une telle idée existent et méritent d'être soulignés. Premièrement, le tabou sur la création d'une telle zone dans l'hémisphère nord est tombé avec la mise en place en 2006 d'une NWFZ en Asie centrale réunissant le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. De plus, depuis que la Mongolie a été reconnue en 1992 comme un État doté du statut de zone exempte d'armes nucléaires, il suffit qu'un seul État en Europe se déclare comme tel pour créer une entité de ce type⁷⁵. La NWFZ européenne pourrait par la suite s'étendre au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux membres. La Belgique pourrait être ce premier pays (une fois le retrait effectif des armes de Kleine-Brogel) au vu de l'adoption par le Sénat en 2005 d'une résolution favorable à la création d'une NWFZ en Europe⁷⁶. En Italie, une campagne a été lancée en octobre 2007 pour obtenir le droit de lancer une initiative populaire qui vise à obtenir une Italie sans arme nucléaire⁷⁷. L'adhésion de la société civile et de la population est essentielle dans la création d'un tel projet. Or, selon un sondage réalisé en 2006, les deux tiers des populations vivant dans des pays abritant des armes nucléaires de l'OTAN « veulent vivre dans une Europe sans armes nucléaires »⁷⁸. Ce sentiment doit être mis en

parallèle de la posture de certains États, l'Union européenne comptant des pays neutres (comme l'Autriche et l'Irlande), non alignés militairement (comme la Finlande⁷⁹ et la Suède⁸⁰), hostiles aux armes nucléaires (le Danemark et l'Allemagne) et proactifs dans le désarmement nucléaire (l'Irlande et la Suède appartiennent à la New Agenda Coalition). Si l'idée est généreuse et relayée à travers le monde⁸¹, elle apparaît cependant difficilement réalisable car, la création d'une telle entité nécessiterait le consentement des cinq puissances nucléaires officielles, dont deux établies sur le continent européen...

72. www.globalzero.org/

73. Le président finlandais Kekkonen proposa en 1963 la création d'une zone nordique exempte d'armes nucléaires (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède). En 1970, la Roumanie proposa la dénucléarisation des Balkans et l'Union soviétique proposa la création d'une zone similaire en méditerranée. La Biélorussie en 1990 mais aussi l'Ukraine en 1995 soumièrent également des projets comprenant certains territoires européens.

74. I. Facon et B. Tertrais, *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, janvier 2008, p. 60.

75. L'Assemblée générale de l'ONU avait adopté le principe selon lequel « les obligations découlant de la création de zones exemptes d'armes nucléaires peuvent être assumées non seulement par des groupes d'États, y compris des continents entiers ou de vastes régions d'États ou même des pays individuels ».

76. Proposition de résolution relative à la politique en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, déposée le 13 janvier 2005 par les députés et sénateurs belges et qui comprenait en son paragraphe 6.4. « La création d'une zone dénucléarisée comprenant tous les États européens non dotés de l'arme nucléaire ».

77. Mayors launch Law proposal to declare Italy a NWFZ, 1er octobre 2007, Site internet de Mayors for peace : www.2020visioncampaign.org/pages/287

78. Greenpeace, *Garantir notre sécurité, assurer notre survie. Pourquoi il est nécessaire que les bombes nucléaires américaines de l'OTAN quittent l'Europe*, 30 mai 2006.

79. Les relations entre la Finlande et l'OTAN ont pour cadre le Partenariat pour la paix (1994). Son statut de pays neutre, connu sous le terme de finlandisation (neutralité imposée par son voisin Soviétique) a pris fin avec la fin Guerre froide.

80. La Suède a entamé une coopération avec l'OTAN en 1994, dans le cadre du nouveau Partenariat pour la paix, mais conserve une politique de non-alignement militaire.

81. Lors du quarantième anniversaire de la création du Traité de Tlatelolco, première zone exemptes d'armes nucléaires qui couvre l'Amérique centrale, du Sud et les Caraïbes, le Mexique a souligné la nécessité d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe.

Conclusion

L'arsenal nucléaire américain en Europe a-t-il vécu ? Né des antagonismes et des tensions de la Guerre froide, cet armement n'a fait que décroître au fil de ces vingt dernières années. De nouvelles fermetures de bases nucléaires sont vraisemblables dans les prochaines années ou dans les prochains mois (Gheddi-Torre en 2009 ?) et l'adoption en avril 2009 d'un nouveau Concept stratégique lors du 60e anniversaire de l'OTAN devrait donner lieu sinon à des annonces au moins à des pistes de réflexion sur l'avenir de cet arsenal. Les indices énumérés dans cette étude (manque de sécurité des bases aériennes, vieillissement du parc de chasseurs-bombardiers, pression de la société civile, mise en place du bouclier antimissiles, conférence du TNP en 2010...) laissent à penser que le scénario du retrait partiel (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) ou total de cette présence nucléaire

américaine au cours de la seconde décennie de ce siècle est déjà bien engagé. Cette dénucléarisation de l'Europe (des frontières françaises aux frontières russes) sera dans tous les cas soutenue par des initiatives de désarmement mondial (Mayors for Peace, Global Zero) et sera un des thèmes de la campagne du Parti socialiste européen lors des prochaines élections européennes en 2009.

Cependant quel que soit le schéma adopté, cela ne signifierait pas une mise à l'écart complète de la politique nucléaire militaire de l'OTAN. Un scénario futur, pourrait très bien consister dans la mise en œuvre d'un maintien en condition opérationnel des chambres fortes, les *Weapon Storage and Security System* (WS3), qui abritent actuellement les bombes B-61. Ces infrastructures serviraient à un éventuel déploiement en cas de crise ; ce qui constituerait une mise en garde sur tout adversaire de l'OTAN. Le « *partage du fardeau* » nucléaire serait en quelque sorte sauvegardé...

ANNEXE. Armes nucléaires américaines et soviétiques : une dissémination mondiale⁸²

Pendant la Guerre froide, l'Union soviétique et les États-Unis ont été les seuls États à stationner des armements nucléaires en dehors de leurs territoires nationaux. Ce déploiement avait différents objectifs : garantir la sécurité de certains pays grâce au parapluie nucléaire, mettre un terme aux ambitions nucléaires militaires de pays satellites ainsi que de répondre à la menace et à la supériorité numérique des forces conventionnelles adverses. Les informations sur ces bases nucléaires sont restées longtemps sans réponse. Seule certitude alors, des armes nucléaires se trouvaient aux quatre coins de la planète : en Europe occidentale, centrale et orientale, en Asie du Sud-Est, au Japon et même sur les côtes cubaines. La plupart des informations connues aujourd'hui sur l'arsenal nucléaire américain proviennent d'un document déclassifié en 1999 « History of the custody and deployment of nuclear weapon: July 1945 through September 1977 »⁸³. Concernant l'URSS, les informations restent plus opaques mais la désintégration de cet État a permis d'apporter un certain nombre de réponses.

Les États-Unis ont entreposé des armes nucléaires dans pas moins de 18 États souverains (la République fédérale d'Allemagne puis l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Corée du Sud, le Danemark [Groenland], l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, l'Islande, le Maroc, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni et la Turquie) et 9 territoires américains (Guantanamo Bay à Cuba, l'île de Guam, Hawaï, l'Alaska, Midway, les îles Johnston, les atolls Kwajalein, Porto Rico et Okinawa) de mai 1954 à nos jours, pour répondre à une attaque soviétique, chinoise ou nord coréenne, et cela souvent, sans le consentement des autorités du pays concernés.

- Le Maroc est le premier territoire étranger sur lequel les États-Unis disposèrent des armes nucléaires entre mai 1954 et 1963⁸⁴. Bien que le Maroc fût une colonie française jusqu'en 1956, cette action fut réalisée sans l'accord du gouvernement français. Cet arsenal était destiné à la flotte de bombardiers stratégiques B-36.

L'arrivée dans l'US Air Force des nouveaux bombardiers à très longs rayons d'action B-52 mit cependant un terme à ce déploiement.

- En Europe⁸⁵ (voir plus haut), les premières bombes nucléaires arrivèrent au Royaume-Uni en septembre 1954. La France, alors intégrée à l'OTAN, maintint des bases aériennes affectées à des missions nucléaires (Chaumont-Semoutiers, Étain-Rouvres, Toul-Rosières) entre 1958 et 1960. Pour autant, toute la clarté ne semble pas avoir été faite sur la véritable présence de ses armes⁸⁶.
- De 1958 à 1965, l'US Air Force stationna différents systèmes d'armes sur la base aérienne de Thulé au Groenland sans l'accord du gouvernement danois hostile à ce type d'armement. Le 21 janvier 1968, un bombardier B-52, avec à son bord quatre bombes thermonucléaires (d'une puissance unitaire de 1,1 mégatonne), s'écrasa à proximité de cette base. Cet accident, qui fut caché aux autorités malgré la suspicion des autorités locales, mit un terme à cette installation nucléaire. Il faudra attendre 1994 pour que la population danoise soit informée du rôle de Thulé, entraînant une crise politique connue sous le nom de « Thulegate »⁸⁷.
- Malgré une forte opposition de l'Islande aux politiques nucléaires de l'OTAN, Washington implanta secrètement entre 1956 et 1959 un arsenal nucléaire sur la base de Keflavik, une base stratégique proche des zones de passage des bombardiers et sous-marins soviétiques.
- La base militaire de Guantanamo Bay à Cuba était prête pour réceptionner des armes nucléaires.

82. R.S. Norris, W.M. Arkin, W. Burr, « Where they were ? », The Bulletin of the Atomic Scientists, novembre-décembre 1999.

83. Office of the assistant to the secretary of defense (Atomic energy), *History of the custody and deployment of nuclear weapon: July 1945 through September 1977*, février 1978.

84. Dès janvier 1952, le président Harry Truman autorise l'envoi et le dépôt de composants non nucléaires mais nécessaires à la conception d'une arme nucléaire sur les bases marocaines de Nouasseur, Sidi Slimane et Ben Guerir.

85. Stationnement d'armes nucléaires : Royaume-Uni 1954, Allemagne de l'Ouest 1955, Italie 1957, France 1958, Turquie 1959, Pays-Bas 1960, Grèce 1960, Belgique 1963.

86. Pour plus de précision voir : O. Pottier, *Les bases américaines en France 1950-1967*, L'Harmattan, 2003.

87. H. Kristensen, *Secrecy on a sliding scale: U.S. nuclear weapons deployments and danish non-nuclear policy*, octobre 1999.

res⁸⁸. Les corps de torpilles nucléaires sans leurs charges y furent stationnés de décembre 1961 jusqu'au milieu de l'année 1963⁸⁹. Les dispositifs nucléaires pouvaient être rapidement insérés, puisque ceux-ci étaient entreposés sur une base militaire de Floride.

Le répositionnement d'armes nucléaires dans la zone Asie-Pacifique répondait à la nécessité d'asseoir la supériorité américaine sur cette partie du monde. Ces armes pouvaient être utilisées pour parer à une attaque chinoise ou soviétique sur des multiples zones de tensions (Taiwan, Corée, îles Matsu et Quernoy, Japon). Ce déploiement répondait aussi à un besoin de répondre à une crise et une éventuelle impossibilité de transférer des armes nucléaires du territoire national vers le lieu de crise :

- Porte-avions de l'armée américaine, l'île japonaise d'Okinawa abrita la principale base militaire américaine de la région Asie-Pacifique. Dès 1956, les premiers systèmes d'armes nucléaires tactiques et stratégiques arrivèrent sur cette île alors sous administration américaine (de 1952 à 1972) pour faire face à une possible guerre avec la Chine⁹⁰. La rétrocession de l'île au Japon en 1972 contraint les États-Unis à retirer la totalité de leur arsenal. Une déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Henry Kissinger au Premier Ministre chinois Chou, lors de son voyage en Chine en février 1972, confirma cette dénucléarisation⁹¹. Les dernières bombes nucléaires avaient été retirées le 6 mars 1972 et transférées vers les bases nucléaires de Guam, de Taiwan, des Philippines et de Corée du Sud. Deux autres îles japonaises⁹², Chichi Jima et Iwo Jima, servirent également de bases nucléaires pendant cette période. Un accord secret avait été signé en 1968 entre les États-Unis et le Japon pour autoriser le stockage futur d'armes nucléaires sur ses deux îles, en cas de situation de crise dans cette partie du monde.
- En janvier 1958, les premières armes arrivèrent en Corée du Sud. Pendant 33 ans, les États-Unis y stationnèrent de multiples systèmes d'armes nucléaires : artillerie, mines, missiles sol-sol (Honest John) et bombes à gravité (B61) étaient stationnés dans différentes bases⁹³. Le pic nucléaire sera atteint en 1967 avec 950 engins nucléaires. Avec un arsenal en forte décrois-

sance (540 en 1976), la Corée du sud sera le dernier « pays nucléaire américain » de cette zone du monde à la fin des années 1970. À l'automne 1991, dans le cadre des Presidential Nuclear Initiatives, George H. Bush annonce un retrait total de la centaine d'armes nucléaires stationnées en Corée du Sud⁹⁴. Ce geste politique était une volonté d'ouverture et d'apaisement tant à l'égard de la Corée du Nord (afin qu'elle accepte les premières inspections internationales de l'AIEA sur ses sites nucléaires) que de l'URSS qui était en pleine désintégration. Cette initiative américaine déboucha sur la signature d'une Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le 20 janvier 1992, signée par les deux Corées⁹⁵.

- Enfin, d'autres territoires et États comme les Philippines, Guam, Taiwan, Hawaï, les îles Johnston et les atolls Kwajalein servirent de base nucléaire de la fin des années cinquante au début des années soixante-dix.

À l'instar de son adversaire américain, l'Union soviétique déploya au sein des différentes républiques socialistes un large arsenal nucléaire stratégique et tactique couvrant tous les systèmes d'armes (missiles de différentes portées, artilleries, mines, ...). Les données concernant leurs déploiements restent aujourd'hui encore très éparées. Outre

88. Depuis 1903, les États-Unis louent à perpétuité cette partie de l'île de Cuba. Cette base militaire avait une importance stratégique au début du XXe siècle pour surveiller la mer des caraïbes. Actuellement, 6 000 hommes stationnent sur cette base de l'US Navy.

89. « *Cuba, nonnuclear Depth Bomb: initial entry: Dec 61, withdrawn : Jul-Sep 63* », Office of the assistant to the secretary of defense (Atomic energy), *History of the custody and deployment of nuclear weapon: July 1945 through September 1977*, février 1978, p. 228. Et Walter Pincus, *Study Says U.S. Secretly Placed bombs*, Washington Post, 20 octobre 1999.

90. En pleine guerre de Corée (1953), Eisenhower menace secrètement la Chine d'utiliser des armes nucléaires. 1958, Eisenhower autorisa en cas d'intervention chinoise sur l'île de Quernoy, contrôlée par les troupes de Tchang Kaï-Chek, l'utilisation d'armes nucléaires.

91. H. Kristensen, *Japan under the US nuclear umbrella : The Battle over Okinawa*, The Nautilus institute.

92. R.S. Norris, W.M. Arkin, W. Burr, *Where They Were: How Much Did Japan Know ?*, The Bulletin of the Atomic Scientists, janvier-février 2000.

93. Base militaire d'Ames et bases aériennes de Kunsan et d'Osan.

94. Quelques jours auparavant, la République de Corée du Sud et la République populaire démocratique de Corée étaient officiellement reconnues par l'ONU.

95. ROK-DPRK Joint Declaration of the Denuclearization of the Korean Peninsula, 20 janvier 1992.

l'épisode de la crise de Cuba (16 au 28 octobre 1962) avec la tentative d'installation de missiles nucléaires (SS-4 et SS-5), la plupart des pays du Pacte de Varsovie ont abrité des armes nucléaires pendant la Guerre froide : République démocratique allemande (missile SS-20), Tchécoslovaquie⁹⁶, pays baltes⁹⁷... La très grande majorité de cet arsenal était toutefois entreposée en Biélorussie (800), au Kazakhstan (1400) et en Ukraine (4 000). L'effondrement de l'Union soviétique a par la suite provoqué le retour de toutes les armes nucléaires tactiques⁹⁸ et stratégiques (entre 1992 et 1996) sur le sol russe.

96. J. Richter, O. Kalinina, Soviet nuclear arsenal in Czechoslovakia, 27 mai 2008.

97. « Environ 800 armes nucléaires, toutes tactiques, étaient déployées dans les trois républiques Baltes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie. Elles ont été retirées des sites de stockage une fois que ces républiques sont devenues indépendantes ». F. Barnaby, *How nuclear weapons spread deals with the problem of nuclear proliferation from the perspective of the 1990s*, Routledge, p. 53.

98. A. Diakov, *Non-strategic nuclear weapons problems of control and reduction*, Center for Arms Control, Energy and Environmental Studies, Moscow Institute of Physics and Technology (MIPT), 2004.



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles, le GRIP est un institut de recherche indépendant qui étudie les questions de défense, de sécurité et de désarmement. Par ses travaux, le GRIP veut contribuer à une meilleure compréhension de ces problématiques dans la perspective d'une amélioration de la sécurité internationale en Europe et dans le monde.

Adresse : rue de la Consolation 70
B -1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site web: <http://www.grip.org>

(bureaux ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 13h et
de 13h30 à 17h)

Directeur : Bernard Adam

Coordination : Bernard Adam,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Marc Schmitz

Recherche : Bernard Adam, Holger
Anders, Georges Bergehan,
Ilhan Berkol, Claudio Gramizzi, Luc
Mampaey, Caroline Pailhe, Cédric
Poitevin, Federico Santopinto,
Pamphile Sebahara, Marc Schmitz,
Xavier Zeebroek

Secrétariat et administration :
Dominique Debroux, Caroline
Pailhe,
Chantal Schamp

Centre de documentation :
Alain Reisenfeld

Édition, relations publiques :
Denys Detandt, Danièle
Fayer-Stern, Sabine Fiévet, Marc
Schmitz

Informatique : Pascal Derycke,
Luc Mampaey

Conseil d'administration : Bernard
Adam (administrateur délégué),
Rik Coolsaet, Laurent Dumont,
Jean-Paul Marthoz, Carl
Vandoorne, Guy Vaerman.

LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu pour son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc. Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géostratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

3. Les Rapports du GRIP

Cette nouvelle collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

Tarifs 2009

	Belgique	Autres Europe	Autres Monde
1. Cotisation			
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	15 euros	16 euros	18 euros
2. Les Livres du GRIP			
<i>Abonnement annuel aux 5 livres¹ et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	80 euros	90 euros	95 euros
3. Abonnement complet²			
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	135 euros	150 euros	160 euros
4. Abonnement de soutien	250 euros	250 euros	250 euros

1. L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par courriel (publications@grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue de la Consolation 70, B -1030 Bruxelles.

Modes de paiement : **Belgique** (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement) / **France** (chèque barré; mandat postal international) / **Luxembourg** (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP) / **Autres pays** (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / **Autre moyen de paiement** (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

Les Rapports du GRIP

- | | | | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1/03 | Les relations arméno-turques - La porte close de l'Orient , Burcu Gültekin et Nicolas Tavitian, 32p., 7 euros. | 2/06 | La Conférence internationale sur l'Afrique des Grands Lacs - Enjeux et impact sur la paix et le développement en RDC , Pamphile Sebahara, 28 p., 7 euros. |
| 2/03 | La crise ivoirienne - De la tentative du coup d'Etat à la nomination du gouvernement de réconciliation nationale , Claudio Gramizzi et Matthieu Damian, 45p., 9 euros. | 3/06 | RD Congo - Acquis et défis du processus électoral , Pamphile Sebahara, 21 p., 6 euros. |
| 3/03 | Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique - Les actions de la coopération au développement de l'Union européenne et de la Belgique , Claudio Gramizzi, Félix Nkundabagenzi, Sophie Nolet et Federico Santopinto, 44p. | 4/06 | Trafics d'armes - Enquête de terrain au Kivu (RDC) , coordination Georges Berghezan, 46 p., 8,50 euros. |
| 4/03 | Questions juridiques sur la régionalisation des licences d'armes , Nicolas Crutzen, 28p., 7 euros. | 1/07 | Agenda humanitaire à l'horizon 2015 - Principes, pouvoir et perceptions , collectif, 54p., 9 euros. |
| 1/04 | Le contrôle du courtage des armes - Prochaines étapes pour les Etats membres de l'UE , Holger Anders, 34p., 7 euros. | 2/07 | La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre. Analyse et recommandations pour un plan d'action , Ilhan Berkol, 56p., 9 euros. |
| 2/04 | Bilan d'un an de guerre en Irak - Analyse des coûts et des éléments déclenchants , Caroline Pailhe avec la collaboration de Valérie Peclow et Federico Santopinto, 52p., 9 euros. | 3/07 | Afrique de l'Ouest. L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères: Burkina Faso , Luc Marius Ibriga et Salamane Yameogo, 24p., 6 euros. |
| 3/04 | L'Union européenne et le renseignement - Perspectives de coopération entre les Etats membres , Thierry Coosemans, 52p., 9 euros. | 4/07 | Radiographie de l'industrie d'armements en Belgique , Clément Dumas et Luc Mampaey, 44p., 8 euros. |
| 4/04 | Marquage, enregistrement, traçage des armes légères et de petit calibre: projet de convention , Ilhan Berkol, 44p., 8,5 euros. | 5/07 | Le traité de Lisbonne et l'action extérieure de l'Union européenne , Federico Santopinto, 25p., 6 euros. |
| 5/04 | Qui arme les Maï-Maï? - Enquête sur une situation originale , Charles Nasibu Bilali, 26p., 7 euros. | 6/07 | La gestion administrative des armes en Belgique : documents d'exportation, importation, transit et détention , Pierre Martinot, 44p., 8 euros. |
| 1/05 | RDC - Ressources naturelles et transferts d'armes , Anne Renaud, 33p., 7 euros. | 7/07 | Dépenses militaires et transferts internationaux d'armements conventionnels - Compendium 2008 , Luc Mampaey, 38p., 8 euros. |
| 2/05 | Iran - Regard vers l'Est : la politique asiatique de la république islamique , Mohammad-Reza Djilili et Thierry Kellner, 35p., 7 euros. | 1/08 | La décentralisation en RDC - Enjeux et défis , Michel Liégeois, 20p., 5 euros. |
| 3/05 | Burundi - Armes légères et violence armée: quel impact sur les femmes , Edward B. Rackley, 27p., 7 euros. | 2/08 | Côte d'Ivoire - La paix malgré l'ONU? , Xavier Zeebroek, 40p., 8 euros. |
| 4/05 | Afrique de l'Ouest: Vers une Convention sur les armes légères , Albert Chaïbou et Sadou Yattara, 20p., 6 euros. | 3/08 | Les munitions au coeur des conflits - État des lieux et perspectives , Pierre Martinot avec la collaboration d'Ilhan Berkol et Virginie Moreau, 35p., 7 euros. |
| 5/05 | Afrique de l'Ouest: L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Hélène N.V. Cissé, 22p., 6 euros. | 4/08 | La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement , Damien Callamand, 30p., 7 euros. |
| 6/05 | Afrique centrale : l'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol, 105p., 15 euros. | 5/08 | La mission des Nations unies au Congo - Le laboratoire de la paix introuvable , Xavier Zeebroek, 27p., 6 euros. |
| 7/05 | Guerres et déficits - Les deux piliers de l'économie des Etats-Unis , Luc Mampaey, 31p., 7 euros. | 6/08 | Sécurité collective et environnement - Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales , Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50p., 8,50 euros. |
| 8/05 | Le régime nucléaire - Les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération , Céline Francis, 40p., 8 euros. | | |
| 1/06 | Trafics d'armes - Enquête dans la plaine de la Ruzizi (RDC-Burundi) , Jacques Ntibarikure, avec la collaboration de Charles Nasibu Bilali, Nicolas Florquin et Georges Berghezan, 32 p., 7 euros. | | |